

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 59

N° de l'ordre du jour :

2013.04.16 : Adoption du projet stratégique pour le développement économique du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2011-06-17 du 28 juin 2011 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire – zones d'activités économiques – zones d'aménagement concerté ;

Le développement économique, compétence obligatoire, est une des priorités d'action publique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans son cadre, l'objectif politique est de créer un environnement favorable :

- à l'implantation et au maintien,
- à la création nouvelle,
- au développement endogène,

des entreprises, sans empiéter sur leurs responsabilités ou leurs prérogatives.

Afin d'y parvenir, le document ci-annexé analyse l'identité économique du territoire, en dégage des atouts et des faiblesses, puis développe des axes stratégiques pour concentrer la politique intercommunale sur quelques actions et projets, visant à obtenir le meilleur effet levier de manière opérationnelle, concrète et efficace.

La méthode consiste :

- à cibler les activités capables de profiter des atouts du territoire,
- à leur fournir un milieu favorable tout au long de leur cycle de développement, que l'on appelle le *parcours résidentiel de l'entrepreneur*,

en remédiant aux points faibles actuels, handicaps communs ou différents selon les espaces économiques qui composent le territoire de Versailles Grand Parc.

De cette analyse, on retiendra, en synthèse, les principes suivants.

1. Atouts et faiblesses du territoire

- le centre urbain dense (principalement Versailles et Viroflay),
- la plaine de Versailles à l'ouest,
- la vallée de la Bièvre et le plateau de Saclay au sud-est,
- l'axe majeur A86-RN12, originalité de ce découpage économique.

Ancré au sein de la région capitale, leur développement doit tenir compte des pôles économiques riverains.

3. Principaux moyens à mobiliser

Ils sont de trois ordres : le marketing territorial, les remèdes aux handicaps et le rapprochement des acteurs économiques. Il s'y ajoute la bonne articulation des politiques connexes de la communauté d'agglomération, particulièrement en matière de transport et d'équilibre habitat / activité.

A. (Développement exogène) Le marketing territorial consiste en une communication répétitive et ciblée, conçue en fonction des attentes exprimées par les entreprises elles-mêmes et des filières souhaitées sur chaque sous-espace économique. Il doit permettre au territoire de la communauté d'agglomération d'acquérir une identité forte auprès des entrepreneurs. Les principales filières sont :

- l'écologie urbaine (dont la grappe Le Vivant & la Ville et Fondaterra),
- l'industrie automobile (dont le pôle Mov'eo et l'institut VeDeCoM),
- les technologies avancées (dont le pôle Systematic et l'institut PS2E),
- le tourisme vert (positionnement en pôle culture-nature du Grand Paris) et le tourisme d'affaires (espace événementiel en extérieur, intégration de l'aérodrome d'affaires de Toussus-le-Noble dans son environnement).

B. (Développement endogène) Les remèdes aux principaux handicaps :

- Endiguer l'obsolescence du parc professionnel existant
 - rationalisation de la signalétique et de l'affichage publicitaire dès 2013,
 - aides à la réhabilitation des bâtiments, conseils aux propriétaires,
 - amélioration de la gestion des « accessoires » (voirie, espaces verts).
- Créer de nouveaux espaces économiques
 - ouverture d'au moins un grand hôtel d'entreprises d'ici à 2014,
 - extension et implantation de nouvelles ZAE.
- Favoriser le développement de nouveaux services
 - restauration, accueil-enfants, salles de réunion inter-entreprises,
 - adduction de la fibre optique.
- Améliorer la compétitivité financière du territoire
 - refonte courant 2013 de la fiscalité appliquée aux activités professionnelles, selon un équilibre ménageant les capacités d'action de la collectivité et l'attractivité du territoire.

C. Le rapprochement des acteurs économiques

- soutenir les porteurs de projet (tutorat, financement, facilités diverses),
- favoriser l'innovation, en s'appuyant sur le triptyque Université - Recherche - Entreprise (incubateurs, pôles de compétitivité),

- permettre des synergies et le développement de projets partenariaux (espaces de coworking, parcours professionnel des salariés).
- D. L'articulation des politiques connexes en faveur de l'économie
- améliorer l'accès aux transports en commun (animation du PDIE),
 - favoriser le logement de toutes les catégories de salariés (contexte PLH).

4. Déclinaison de la stratégie par territoire

Pour mettre en œuvre cette stratégie et allouer les ressources qui lui sont affectées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ces différents moyens doivent être valorisés et échancés. C'est l'objet des débats communautaires, chaque semestre, sur les orientations budgétaires et la feuille de route de la direction en charge du développement économique.

Ainsi, plusieurs actions sont d'ores et déjà concrètement engagées.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve et adopte la stratégie de développement économique détaillée en annexe.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 59

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

078-247800584-20130426-20130415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013